

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 101 (1956)
Heft: 4

Artikel: La division d'infanterie belge
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342728>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La division d'infanterie belge

« Un jour viendra peut-être où le désarmement général nous permettra de réaliser nos rêves par la méthode la plus sûre. Il n'en est pas encore ainsi... *La Paix* se rapproche au fur et à mesure que l'Occident s'organise. Elle *serait hors de notre atteinte si nous renoncions à poursuivre nos efforts ou si nous les ralentissions.* »

Il semble opportun de signaler cette déclaration du ministre des affaires étrangères de Belgique, M. P.-H. Spaak, aux signataires de certaine initiative, comme aussi d'examiner l'un des instruments qu'un petit pays, comme le nôtre, prépare pour sa défense.

Il s'agit de la *division d'infanterie belge* dont nous allons esquisser la composition¹ et que l'on pourra comparer à la division d'infanterie américaine², en ce moment la plus grande unité d'armée de l'OTAN en Europe.

« Comme son nom ne l'indique pas, remarque l'auteur, la *div. inf. (belge)* est un groupement permanent d'unités appartenant à diverses armes appelées à agir en étroite collaboration pour exécuter une mission offensive ou défensive dans les limites de temps et de terrain déterminées par l'expérience. » Renforcée, elle peut à la rigueur combattre de façon autonome.

Sur les 17 000 hommes qu'elle compte, 10 000 peuvent être considérés comme prenant part « directement ou indirectement à l'action de combat ».

Le *cdt. div.* et son EM disposent d'une *cp. du QG*. A chaque échelon les aides du *cdt.* sont groupés dans un petit

¹ Nous avons largement puisé nos renseignements dans un article du général-major Emile Wanty, publié par *L'Armée. La Nation*, du 1^{er} juillet 1955.

² Voir le numéro de janvier 1954 de la *Revue militaire suisse*.

EM où l'on trouve souvent un remplaçant du cdt. investi de fonctions précises.

L'*escadron de reconnaissance div.*, tenant lieu de cavalerie légère, est un élément de découverte, de manœuvre et d'occupation. Fort d'environ 165 h., il se fractionne en trois éléments identiques et de composition très souple les pelotons ¹.

Le *peloton d'exploration* peut détacher 2 patrouilles d'*éclaireurs* (transportées chacune sur 2 jeeps à 1 mitr. AA, anti-aérienne et 1 radio) et les faire appuyer par sa section de 2 *chars légers* (à 1 can. 75 mm., 1 mitr. AA et 1 radio), par sa sect. de *fusiliers* (montés sur 2 véhicules blindés, semi-chenillés et armés d'1 mitr. AA avec radio) et par son *équipe de Lm* (1 pièce de 81 mm. et 2 jeeps).

Le rôle de la cavalerie lourde, réserve entre les mains du cdt. div. est assumé par un *bat. de chars*, composé de 3 cp. ayant chacune 22 chars Patton (can. 90 mm.) articulés en 4 pelotons. Il est possible qu'on y trouve encore 2 chars armés d'un obusier de 105 mm.

Trois *brigades d'infanterie*, à 3 bat. de 800 h. ont remplacé les régiments. Chacune compte 3300 h., dont 900 appartiennent aux formations spéciales suivantes :

- 1 peloton de sécurité pour la *défense du Q G*,
- 1 section de *reconnaissance*,
- 1 cp. de *chars*, réserve de manœuvre et de choc, de même composition qu'une cp. du bat. de chars,
- 1 cp. de 12 *mortiers lourds* (Lm. de 105 mm.),
- 1 peloton pour la pose de *mines antichars*,
- 1 cp. *médicale*,
- des pelotons destinés à l'*administration* et à la « maintenance » (ravitaillement, entretien et réparations),
- plusieurs sections spécialisées des *services*.

Il est intéressant de noter que les moyens auxiliaires absorbent plus de la moitié de l'effectif de la brigade : les fusiliers

¹ Peloton et section belge équivalent chez nous, respectivement, à la section et au groupe.

ne comptant que pour 23 % et les armes d'appui (mortiers lourds inclus), 28 %.

« L'*infanterie*, écrit l'auteur, est appelée dans l'attaque à s'approcher de l'ennemi, sous son feu, jusqu'à distance d'assaut ; à s'infiltrer ; à manœuvrer sur le flanc des résistances tout en neutralisant celles-ci par ses tirs ; à occuper le terrain conquis ; à s'y incruster pour briser les contre-attaques ennemies. Tout cela réclame, dans les échelons de première ligne, une organisation souple, des formations peu nombreuses, mais bien encadrées, un équipement allégé, des armes légères et portatives. »

A cet effet, *chaque échelon* (bat., cp., peloton) est composé de 3 éléments identiques ; engagés en première ligne ou maintenus en réserve dans la main du chef, lequel peut encore intervenir par un 4^e élément : l'appui de feu.

Le *bataillon* possède « sa personnalité distincte, son nom particulier (le nom et le numéro d'un ancien régiment), sa vie propre, son drapeau, son esprit de corps ». De ses 35 officiers, 9 constituent l'EM de bat., 25 commandent à la troupe, dont 3 en second.

Le *bataillon d'infanterie* se compose de 3 cp. de fusiliers et d'une cp. d'armes lourdes. Ses *transmissions* sont assurées par 65 postes radio de différents types, ses *transports* par 59 véhicules à moteur (jeeps, camionnettes, camions et remorques), sans compter 13 motos.

La *cp. fus.*, forte de 192 hommes (dont 45 % de fusiliers), associe 3 pelotons de fus. et un peloton d'armes.

Le *peloton de fus.* (41 h., dont 1 officier et 6 sous-officiers) se divise en 3 sections de 9 fusiliers et une section d'appui. Son armement consiste en 22 fusils automatiques¹ (dont 3 à lunettes), 13 mitraillettes, 4 Fm, 4 mortiers (Lm.) de 54 mm., 3 tromblons lance-grenades antichars, un « blindicide » (roquette) et 4 pistolets.

¹ Voir la description que nous en avons donnée dans le N° 6/1954 de la présente revue.

Le *peloton d'armes* met à la disposition du cdt. cp. une section de 3 mortiers (Lm. 54 mm.) et une section de 6 (?) blindicides.

A la *cp. d'armes lourdes*, articulée en 3 pelotons, on trouve 8 mitrailleuses (dont 4 légères), 4 (?) Lm. de 54 mm., 4 Lm. de 87 mm., 4 canons antichars, sans recul, de 57 mm., 6 blindicides de 87 mm. et quelques tromblons lance-grenades.

L'*artillerie divisionnaire* est formée non plus de groupes, mais de bataillons à 3 batteries de 6 pièces. Avec ses 230 of., 3400 sof. et soldats, elle représente 21,8 % de l'effectif total de la div. Elle comprend :

- 1 bat. obusiers de 105 mm.
 - 2 bat. can. de 25 livres (105 mm.)
 - 1 bat. obusiers de 155 mm.
 - 1 bat. armes légères DCA (can. de 40 mm. et mitr. quadruples).
- } 72 pièces.

« Le problème de cette arme devra sans doute être revu quelque jour de fond en comble » remarque l'auteur.

Le *bat. du génie div.*, fort de 900 h., se divise en 4 cp. chargées de tâches spéciales que ni l'infanterie, ni l'artillerie ne peuvent résoudre par leurs propres moyens.

La *cp. des transmissions*, avec ses trois pelotons (radio, construction, exploitation) pourvoit aux besoins propres de la division.

Les *services* assurent les transports, les ravitaillements, les évacuations, la gestion et la distribution des vivres, des armes, des munitions et du matériel de tous genres, matériel qu'ils sont chargés aussi de réparer.

A cet effet, on y trouve :

- une *cp. QM* (quartier-maître) à plusieurs pelotons,
- une *cp. ordonnance* (= matériel) avec 2 pelotons de « maintenance » et 1 peloton d'approvisionnement,
- un *bat. médical* pouvant être réparti aux brigades,
- une *cp. de police militaire*, un peloton de *prévoté* et un *Auditorial* (tribunal militaire),

— un *bat. de renforts*, sans doute destiné, selon le système américain, à recevoir les hommes destinés à combler les vides et à les « acclimater » préalablement.

Telle est en résumé la div. inf. édifiée en Belgique « suivant les normes traduisant les expériences du passé et prévoyant en même temps les probables réalités de l'avenir ».

Son évolution n'est pas encore achevée, pas plus qu'elle ne l'est dans les autres pays de l'OTAN.

A ceux qui s'étonnent, chez nous, que l'on doive envisager une *réforme profonde de notre système défensif*, en particulier de l'organisation de nos grandes unités, et qui ne peuvent comprendre les tâtonnements auxquels elle donne lieu, les longues études qu'elle nécessite, il semble opportun de montrer qu'ailleurs, où l'on dispose de moyens bien supérieurs aux nôtres, on hésite aussi. C'est que, comme vient de l'exposer le commandant suprême allié en Europe, l'on se trouve dans une « période d'incertitude et de transition... causée par les progrès *révolutionnaires* accomplis dans la réalisation d'armes nouvelles ». Dans plusieurs pays de l'OTAN, ajoute le général Gruenther, « on rencontre le sentiment déprimant que nous dépensons notre argent pour des unités et du matériel qui sont peut-être périmés ; et ce malaise s'étend aux cercles militaires et parlementaires, comme à ceux de la presse et aux milieux civils ». En dépit de cet état d'esprit, assez semblable à celui qui règne chez nous, l'on s'est cependant trouvé « d'accord pour affirmer que, même avec des armes atomiques, l'OTAN doit avoir des *formations terrestres* chargées d'arrêter sur terre l'avance ennemie », sous-entendu pourvues de moyens ad hoc.

La *division d'infanterie belge* « unité de mesure de la puissance de combat de l'armée » est l'une de celles-ci. Appelée à se battre dans le cadre de l'OTAN, c'est-à-dire dans des conditions différentes des nôtres, ce serait une erreur de vouloir servilement la copier ; la composition d'une grande unité suisse devant répondre à d'autres besoins.

Ldy